

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque

LES PAYSANS. CES GARDIENS DE LA TERRE...

édito



...qui nourrissent le monde et protègent l'environnement.

Chaque jour, nous travaillons dur pour cultiver des aliments sains, en préservant les ressources, la terre, l'eau et la biodiversité.

Chaque jour, nous sommes confrontés à de nombreux défis. Aléas climatiques parfois extrêmes, maladies sur nos cultures ou au sein de nos élevages, coûts toujours plus élevés de nos équipements et de nos intrants, administration capricieuse et chronophage, réglementation souvent inadaptée aux cycles de nos cultures ou de nos élevages, attaques de nos outils de travail par des groupuscules bobo-écologues, vegans, anarchistes, ou autres. Quelle honte !

Je pourrais vous dire, comme bien d'autres, de courber l'échine et d'accepter toujours plus de contraintes incohérentes... Non ! Nous devons apporter des solutions à l'ensemble des agriculteurs de la Vienne.

Pour cela, nous nous battons au quotidien face à une nouvelle PAC très exigeante et défavorable aux agriculteurs, particulièrement aux éleveurs. Nous restons très présents, avec la Chambre d'agriculture, dans toutes les commissions agricoles, sur le loup, l'irrigation, les dégâts climatiques, etc.

D'ailleurs, nous avons refusé de signer le protocole Clain, qui passe par l'acceptation d'une nouvelle baisse des volumes prélevables, et qui risque également à l'avenir d'impacter tous les agriculteurs du département.

Chaque jour, malgré ces défis quotidiens, nous continuons ! Nous créons des emplois, nous faisons tourner notre économie, nous sommes là ! Moins nombreux qu'à l'époque de nos parents, mais nous sommes là, piliers de notre société.

Aujourd'hui, les moissons sont passées, avec des rendements moyens et des prix pas au rendez-vous dans la Vienne. Difficile de boucler les trésoreries avec du blé à 200 €/T... Les vigneronnes ont commencé à récolter les fruits de l'année, heureusement nous avons pu échapper au mildiou chez nous ! Les animaux commencent aussi à avoir moins chaud dans les prés.

À la CR, nos ambitions syndicales restent entières : défendre sans relâche l'agriculture dans la Vienne. Ce travail syndical est crucial, car il contribue à améliorer notre situation d'agriculteurs.

Quoi de plus beau que de travailler ensemble pour obtenir des résultats positifs ?

François Turpeau

Céréaliériste et viticulteur bio à Saint-Martin-la-Pallu

Président de la CR 86

ENTRÉE GRATUITE

Possibilité de restauration sur place



23^e festival de Non Labour et Semis Direct

jeudi

21 septembre
2023



au lycée agricole
régional Xavier Bernard



Notre animatrice est à votre écoute.
En cas de question, n'hésitez pas à la contacter !

Hélène DUPONT

Animatrice Nouvelle-Aquitaine

ZE Ma Campagne, 66 impasse Joseph Nièpce

16016 ANGOULÊME Cedex

06 88 05 13 75 - poitoucharentes@coordinationrurale.fr



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ
SUR FACEBOOK !



23^e festival de Non Labour et Semis Direct

jeudi

21 septembre 2023

au lycée agricole
régional Xavier Bernard

ROUILLÉ (86)



ENTRÉE GRATUITE

Possibilité de restauration sur place

Retrouvez le Festival NLSD
sur Facebook !



L'association NLSD organise chaque année, depuis 1999, le festival du Non Labour et Semis Direct.

La 23^e édition se tiendra le jeudi 21 septembre 2023 au lycée agricole de Venours. Cet événement fédère de nombreux acteurs de l'agriculture de conservation des sols, de l'agriculture régénérative ou encore des techniques culturales simplifiées (TCS).

Il est considéré comme le rendez-vous incontournable des agriculteurs en quête de techniques innovantes, visant à maintenir et améliorer la fertilité des sols tout en conservant la sécurité alimentaire.

Reconnu pour ses conférences avec des intervenants de qualité, mais aussi pour les temps d'échanges et de convivialité avec les exposants et les constructeurs, le festival du NLSD propose chaque année des démonstrations de matériel innovant en matière de semis direct.

Osez la culture sans labour !

Conférences - Expositions - Démonstrations

NON TRAVAIL DU SOL - COUVERTS VÉGÉTAUX - ITINÉRAIRES TECHNIQUES
INNOVANTS - EXPERTS LOCAUX ET INTERNATIONAUX

- 9h30 - 10h15 :** Laurent DENISE (chercheur indépendant)
sols nus, climat foutu
- 10h15 - 11h00 :** Sarah SINGLA (agricultrice, formatrice en agronomie)
l'eau et le sol en agriculture de conservation
- 11h00 - 11h45 :** Antonio PEREIRA (conseiller à la Chambre d'agriculture Haute-Marne)
les conditions de réussite des couverts d'interculture
- 11h45 - 12h30 :** Luc LEBLAY (technicien indépendant en élevage laitier) et Peter VANHOOF
liens entre la santé des sols et l'élevage
- 12h30 - 13h15 :** Julien HERAULT (formateur et conseiller indépendant en machinisme)
stratégie de mécanisation en agriculture de conservation des sols

L'après-midi sera consacrée aux démonstrations de matériel, et un profil de sol sera commenté.

PAROLES D'AGRICULTEURS

LES DÉGÂTS DE CERTAINS GIBIERS ET « NON-GIBIERS »



Sangliers, cervidés, corbeaux, pies, choucas, blaireaux, castors, ragondins, pigeons ramiers, lapins, lièvres, sont responsables de nombreux dégâts aux cultures, prairies et plantations. Les indemnités dites « dégâts de gibiers » sont institutionnalisées pour les sangliers et les cervidés, mais nous sommes face à une injuste reconnaissance « zéro » pour tout le reste ! La plupart de ces espèces est chassable, certaines peuvent être tirées au fusil ou à la carabine (avec permis de chasse) pour protéger les cultures, sous réserve d'une autorisation administrative qui s'accompagne de son lot de paperasserie...

L'administration parle d'ESOD (Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts), je parle d'ENFER (Espèces naturelles faisant d'énormes ravages). Quel est le mot le plus compréhensible : ESOD ou ENFER ?

Notre constitution est fondée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et sur ses 17 articles.

À cette évocation, on peut lever les bras au ciel comme l'a fait le représentant écologiste lors d'une récente CDCFS. Je lui ai rappelé que la DU de 1789 est reconnue par le Conseil Constitutionnel depuis 1971. Ses dispositions sont le socle du droit français, et se placent au plus haut niveau de la hiérarchie des normes en France.

Que dit l'article 17 ? « **La propriété étant un droit inviolable et sacré,**

nul ne peut en être privé sauf si la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. ».

Précisons que la propriété est multiple : intellectuelle, immobilière, mobilière, forestière, foncière. Toutes ces propriétés sont protégées par notre constitution, et doivent être protégées par les pouvoirs publics.

C'est quoi une culture dans un champ ? C'est aussi une propriété, et celle-ci doit être protégée, au même titre que toutes les autres propriétés.



Pourquoi les dégâts de certaines espèces seraient indemnisables et d'autres non ?

Quand les associations « One Voice », Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et Vienne Nature engagent un référé au tribunal administratif de Poitiers, et obtiennent la suspension d'un arrêté préfectoral autorisant une période complémentaire de vénerie du blaireau, cela signifie-t-il que les animaux qui dévorent et détruisent nos cultures ont un rang de priorité absolu en terme d'intérêt général ?

Revenons à l'article 17

Où est la juste et préalable indemnité pour tous les dégâts d'animaux et volatiles qui n'entrent pas dans le champ (sans jeu de mot) des indemnisations ? Dans notre profession, il faut se battre en permanence contre les prédateurs.

Notre devoir est de dire haut et fort que nos cultures et nos animaux d'élevage ne peuvent pas être des supermarchés en libre-service, dispensés de passage à la caisse !

Rappelons aux associations que leur défense des prédateurs ne peut s'accompagner d'une absence de prise en compte de leurs dégâts respectifs, psychologiques et pécuniaires. Tous les dégâts des espèces protégées, régulées, ou non, doivent ouvrir droit à indemnités, sinon c'est l'acceptation du piétinement de notre propre constitution.

Rappelons également que les philosophes du 18e siècle avaient bien compris que, si intérêt général il y a, celui-ci ne peut pas être supporté par quelques citoyens qui ne peuvent qu'être écrasés, mais par la société toute entière. Les citoyens du 21e siècle doivent être capables de comprendre la même chose, sauf à fouler aux pieds les éléments fondamentaux de notre État de droit.

*Jean-René GOURON
Dangé-Saint-Romain*

À NOTER

Quand il n'y a pas de déclaration de dégâts (blaireaux, corbeaux, pigeons ou tout autre prédateur), les organisations écologiques considèrent qu'il n'y a pas de dégâts!

Cela leur facilite les choses pour faire casser les arrêtés d'autorisation de destruction pris par l'administration.

**Paysans, aidez-vous :
déclarez TOUT !**

UN SYNDICAT POUR LA LIBERTÉ ET LA DIGNITÉ DES PAYSANS

CONVOI DE L'EAU : LES « ESCROLOGISTES » GRIENT AVEC LES LOUPS !

Les vrais agriculteurs ne supportent plus les casseurs qui se revendiquent de la cause « environnementale » et saccagent du matériel agricole pour se faire entendre. Leur prétendue « résistance » à la destruction de l'environnement dérive vers une radicalité sans discernement, au point de saboter des outils nécessaires à la production de nourriture.

Le convoi de l'eau est passé dans la Vienne fin août avec son lot de menaces, de stigmatisation et de désinformation.

En France, les débits d'eau et les niveaux des nappes phréatiques sont contrôlés en permanence.

Il ne s'agit en aucun cas d'assécher les nappes souterraines ! Au contraire, les réserves permettent de récupérer l'excédent d'eau de l'hiver pour pouvoir arroser l'été ! Oui, le climat évolue, mais les climatologues sont unanimes : il n'y aura pas moins de pluies en France mais une moins bonne répartition, d'où l'importance de la stocker lorsque cela est possible.

Que faut-il faire pour que le bon sens paysan soit entendu ? Nous n'avons aucun intérêt à détruire la nature, nous dépendons d'elle 365 jours par an !



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2022,
la viande importée
en France, c'est :

1 steak sur 4
1 poulet sur 2
1/3 de la viande porcine
plus de la moitié de la viande ovine



www.coordinationrurale.fr



LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA FRANCE EST EN JEU !

Pendant que certains appellent à supprimer l'élevage en France, les consommateurs mangent de plus en plus de viande importée (source : Agreste synthèse conjoncturelle juillet 2023).

L'Union Européenne négocie des traités de libre-échange à tour de bras (Ceta, Mercosur, Nouvelle-Zélande, Mexique...) qui menacent notre modèle agricole familial.

Nous ne pouvons pas lutter contre les importations à bas prix qui ne respectent aucune de nos normes environnementales, sociales et sociétales. En France, le coût de nos produits offre des garanties sur le respect du bien-être animal, la qualité du produit et son impact environnemental.



J'ADHÈRE À LA CR 86

Bulletin à retourner complété et accompagné du règlement :
Coordination Rurale 86
ZE Ma Campagne, 66 impasse Joseph Nièpce
16016 Angoulême Cedex

Nom : Code postal : Ville :

Prénom : Mail :

Raison sociale : Téléphone :

Adresse : Portable:

J'adhère à la CR 86 en tant que : jeune installé(e) 55 € exploitant(e) 86 € ancien(ne) exploitant(e) 60 €

Je suis producteur de : Bovin viande Grandes cultures En agriculture biologique
 Bovin lait Viticulture Vente directe
 Ovin Maraîchage Employeur de main-d'œuvre
 Caprin Autre :

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations (mail, courrier postal, sms...) et newsletters de la Coordination Rurale, merci de cocher cette case
Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique par le personnel administratif de la Coordination Rurale Union Nationale et sont conservées pendant la durée de votre adhésion et dans la limite de 3 ans maximum à compter du non renouvellement de votre adhésion, le cas échéant. Ces informations sont destinées à assurer la gestion administrative de nos adhérents et à leur adresser nos communications. L'accès à vos données personnelles est limité au personnel administratif de la Coordination Rurale Union Nationale, et le cas échéant, nos prestataires. En dehors de ces cas, ces données ne seront pas transmises à des tiers. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement, de portabilité de vos données que vous pourrez exercer en adressant une demande à : CR Poitou-Charentes, Ze Ma Campagne, 66 impasse Joseph Nièpce, 16016 Angoulême Cedex